

Responsable d'établissement de l'économie sociale

RNCP12337 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	332p
Code(s) ROME	K1403, M1302, M1502, M1503, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	12/05/2016

Certificateur(s)

Maison familiale et rurale de Moirans

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les fonctions diffèrent selon la taille et le niveau de délégation de la structure.

Le directeur est garant du projet associatif, du dispositif de veille, de l'application du droit du travail et de la sécurité de son établissement. Il est garant des bonnes conditions d'accueil de l'utilisateur, des familles s'il y a lieu. Il se conforme aux différentes lois, exigences de son secteur (ex : loi 2002-2...). Il rend compte à son Conseil d'Administration, aux partenaires, organismes de tutelles. Il est responsable de la gestion administrative et financière de la structure, de l'hébergement (s'il y a lieu) et des différents aspects logistiques, techniques, informatiques. Il définit les grandes orientations en matière de GRH, projets et impulse la dynamique globale. Il peut selon la taille de la structure être lui-même en délégation de service. Il délègue les actions opérationnelles à son directeur adjoint et/ou son/ses chefs de service selon la taille de la structure.

Le directeur adjoint ou le cadre chef de service sont plus particulièrement en charge du projet éducatif, culturel, soin (selon le secteur) et ont une mission importante en termes de gestion des ressources humaines (planning, gestion des absences). Ils managent des équipes pluridisciplinaires. Ils rendent compte au directeur. Ils déploient la politique qualité et les grands axes de développement de la structure tels que définis par le directeur. Ils participent aux différentes instances de la vie associative et/ou d'établissements. Ils peuvent être amenés selon leur niveau de délégation à représenter le directeur dans les différentes instances ou auprès des tutelles ; ils peuvent également gérer le budget de leur service et être garant du bon équilibre financier de celui-ci.

Le créateur d'activités, comme son nom l'indique est porteur d'un projet de plus ou moins grande amplitude dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il met en œuvre son projet, a préalablement réalisé son étude de marché, son business plan, élaboré son budget prévisionnel, choisi le meilleur statut juridique et sait s'entourer des bons partenaires. Il a une grande force de conviction, dans ses relations notamment avec les financeurs (banques, autres). C'est un homme ou une femme de réseaux.

Le cadre chargé de mission, répond sur une temps plus ou moins long à une « commande ». Il conduit un projet de A à Z et en assure la mise en œuvre selon le contexte.

Le cadre consultant en économie sociale et solidaire apporte son expertise sur différents champs : évaluation interne, diagnostic stratégique, gestion comptable et financière, droit du travail, gestion des ressources humaines...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées :

- Conduite des projets de l'établissement

- Gestion des ressources humaines
- Management d'équipes
- Analyse comptable, analytique et financière
- Conduite et animation de réunions, prévention et gestion des conflits
- Mise en place d'une collaboration efficace avec des bénévoles
- Mise en place de démarches qualités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Va de la très petite structure (exemple association culturelle de 3 personnes), à une MJC (15 salariés) à un EHPAD de 50 salariés, à une très grosse structure (AFIPAEIM : 2000 salariés).

Les partenaires / employeurs sont très divers comme suit (non exhaustif) :

- Directeur, Directeur Adjoint, Cadre chef de service de divers établissements gérés par le mouvement mutualiste, coopératif, associatif, fondation ou des secteurs publics et privés
- Créateur d'activités, Chargé de mission, Consultant en ESS
- Centres d'hébergement d'urgence
- Associations intermédiaires et autres structures d'insertion
- Maisons d'enfants à caractère social (MECS)
- Etablissements médicaux-sociaux (IME, Protection de l'enfance, adolescence, adultes, médiation)
- Syndicats d'initiative

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur d'établissement sociale et solidaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 625 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 347
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- * Collège « employeur » : 1 président ou administrateur en ESS
- * Collège « pair » : 1 directeur de l'ESS
- * Collège « animateur » : 1 formateur/consultant ou directeur en ESS (avis consultatif)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Collège « employeur » : 1 président ou administrateur en ESS

Collège « pair » : 1 directeur de l'ESS

Collège « salarié » : 1 professionnel

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 12/05/2016

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1775

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP27946

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

cfp.rhone-alpes@mfr.asso.fr

Site internet de présentation

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12337/>